

# JURIDIQUE

**Objectifs** : à l'issue de la formation le stagiaire connaît les obligations juridiques de l'acte de construction et de rénovation de piscine

**Contenu** :

- Documents réglementaires avant travaux
  - Demande préalable de travaux ou permis de construire
  - DROC (Document Règlementaire d'Ouverture de Chantier)
  - DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)
- Les mentions obligatoires du devis de construction et de rénovation de piscine
- Documents réglementaires après travaux
  - Document de réception de chantier avec ou sans réserve
  - Document de levée de réserve
  - Garantie de parfait achèvement
  - Garantie décennale
- Quelles sont les solutions pour résoudre un litige à l'amiable ? (médiation, constat d'Huissier)

**Modalités pédagogiques** : formation en groupe de 10 stagiaires maximum avec alternance d'apports théoriques et pratique

**Validation** : exercices pratiques en cours de formation - test de positionnement en entrée et sortie de formation - certificat de réalisation remis en fin de formation

**Formateur** : Mr VIE Benjamin, Directeur Cap Formation Métiers de la Piscine, Expert Judiciaire près la cour d'appel de Montpellier.

**Contact** : Aurélie ROUSSEL – [aurelie@cap-formations.com](mailto:aurelie@cap-formations.com)

Aucun prérequis  
– Tout public  
adulte

Durée : 7 heures  
sur 1 jour

Tarif : 462€ HT  
(éligible au financement  
de la formation  
professionnelle)